

“Les Droits de Succession en Belgique : La Vision Réformatrice du Mouvement Réformateur”



Le Mouvement Réformateur (MR), parti libéral francophone en Belgique, a souvent pris des positions en faveur de l’assouplissement des droits de succession. Voici une vue d’ensemble de leur approche et de leurs propositions dans ce domaine.

1. Position générale du MR sur les droits de succession

Le MR défend une approche visant à alléger les droits de succession pour plusieurs raisons :

- Encourager la transmission du patrimoine familial : Le MR estime que la taxation actuelle peut être trop lourde, surtout pour les familles souhaitant transmettre un bien immobilier ou des économies à leurs enfants.
- Soutenir l’économie : Réduire la taxation des héritages est présenté comme un moyen de libérer des ressources pour l’investissement, la consommation, et le dynamisme économique.
- Favoriser l’égalité des chances : Le parti plaide pour des abattements plus importants, en particulier pour les petites successions et la résidence principale.

2. Propositions concrètes du MR

Les propositions du MR varient en fonction des périodes électorales, mais leurs priorités incluent souvent les mesures suivantes :

a. Suppression des droits pour le conjoint et les enfants

- Le MR souhaite une exonération totale des droits de succession pour les héritiers directs (enfants, conjoint, cohabitants légaux).

- Cela vise à préserver l'unité du patrimoine familial, notamment en cas de décès prématuré ou de succession modeste.

b. Réduction des taux pour les autres catégories

- Pour les héritiers éloignés (frères, sœurs, neveux, nièces), le MR propose de réduire les taux qu'il juge excessifs, allant parfois jusqu'à 80 %.

- Des abattements spécifiques pourraient être introduits pour les personnes handicapées ou vulnérables.

c. Soutien à la transmission des entreprises

- Le MR milite pour une exonération partielle ou totale des droits de succession sur les entreprises familiales, à condition que celles-ci soient maintenues en activité pendant une période déterminée.

- Cela vise à garantir la pérennité des PME et à protéger les emplois.

d. Favoriser les donations

- Le MR encourage les donations de son vivant, en abaissant les taux de taxation associés ou en les supprimant dans certains cas.

- Les donations sont vues comme un outil permettant d'éviter les charges lourdes liées aux successions après le décès.

3. Contexte politique et défis

- Opposition politique : D'autres partis, notamment à gauche (PS, Écolo), s'opposent souvent à ces propositions, les considérant comme favorisant les ménages aisés. Ces partis préfèrent une taxation plus progressive et un plafonnement des grandes successions.

- Régions : Les droits de succession étant une compétence régionale, le MR peut influencer ces mesures principalement en Wallonie et à Bruxelles, où il est actif. En Flandre, des réformes similaires sont parfois portées par l'Open VLD, parti libéral flamand.

4. Réalisations récentes

En Wallonie et à Bruxelles, le MR a soutenu ou initié :

- Abattements pour la résidence principale : Ces mesures permettent de réduire les droits sur la maison familiale.

- Exonérations pour les petites successions : Des allègements pour les patrimoines modestes ont été adoptés.

- Soutien aux donations : Le MR a contribué à simplifier les procédures et à réduire les taux pour encourager les donations anticipées.

Conclusion

Le MR privilégie une vision libérale des droits de succession, visant à diminuer leur poids pour les familles et à faciliter la transmission du patrimoine. Cependant, leur mise en œuvre dépend des coalitions politiques au pouvoir dans chaque région. Pour un suivi précis des réformes, il est conseillé de consulter les programmes régionaux ou les annonces du MR.

<https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/02/PROGRAMME-SYNTH-2024-2.pdf>

D.Ali